

Communauté  
de  
Cebjic.

La fondation de ce petit établissement est due au zèle et à la générosité de Madame Yvonne Prédet, demeurant à une lieue de distance de Cebjic, à une campagne nommée Lotoau.

Depuis une dizaine d'années, cette aimable femme avait conçu le projet d'avoir des religieuses de St. Marthe, pour l'instruction des petits enfants de sa paroisse. Ne pouvant avoir les fonds nécessaires, ou plutôt voulant avoir avec le moins la peine de cette sainte œuvre, elle voulut quitter elle-même une partie de sa somme fondamentale, dans ce but, elle alla seule, dans la grande ville de Bordeaux frapper à presque toutes les portes pour demander la charité; elle accepta avec bonheur les souffrances et les humiliations attachées habituellement à l'office de quêteuse, tant elle avait à cœur de réussir dans son pieux dessein.

L'argent qu'elle recueillit fut placé, et rapporta quelques intérêts, qui, joints aux sacrifices personnels qu'elle fit, et au don que fit Madame Julie Magnan, réalisèrent un capital de 17,000 fr. dont le revenu pouvait suffire à une petite fondation.

Sans perdre de temps une maison fut prise à loyer, et appropriée pour une salle d'asile. Les réparations terminées, et les démarches faites près de l'Administration Académique pour ouvrir une classe libre, deux sacs y furent envoyés, qui dès le premier jour réunirent un assez bon nombre d'enfants.

À la même époque, c'est-à-dire au mois de juillet 1879, une voisine de saur se rendit aussi à Cebjic pour commencer un petit atelier, qui tout en augmentant quelque peu le revenu de cet établissement, apprendrait à coudre à quelques jeunes filles de l'endroit; tous ces revenus servaient bien plus à Madame Prédet ne venait journellement en aide à cette communauté naissante par les dons de toutes sortes qu'elle lui faisait;

La fondation de Cebjic porte à quarante sept le nombre des Communautés dirigées par les sœurs de St. Marthe du Périgord.

Au mois de mars 1884 les Sœurs de Colmar ont ouvert une école gratuite libre et gratuite en faveur des petites filles âgées pour leur donner à l'asile et leur donner une instruction à l'ouvrier. Des réparations importantes ont été faites et toutes les formalités nécessaires ont été remplies par l'intermédiaire de l'Administration que vis à vis de l'Administration pour l'ouverture de cette école qui est devenue rapidement prospère.

Le 27 août 1899, Monseigneur Dabert a transmis à Notre Supérieure de Marie Thérèse Marie Villerval, une supplique réclamant à Colmar la fondation d'un orphelinat de filles. Le même jour notre Mère a informé la Grandeur de l'impossibilité où nous sommes d'ajouter cette œuvre à celles que nous avons déjà embrassées.

Le 29 ~~juin~~ 1901 une demande d'autorisation a été adressée par Mère Emmanuel Perot Supérieure Générale de Sainte-Marthe à M<sup>re</sup> le Ministre de l'Intérieur pour l'école de Colmar. Le 24 juillet 1903, il a été répondu à cette supplique par une notification de refus émanant de M. Couderc.